



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy - Tel: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

Point 11 a) de l'ordre du jour

CX/CAC 10/33/10

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-troisième session

Genève (Suisse), 5-9 juillet 2010

MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX POUR 2008-2013

ÉTAT D'AVANCEMENT GÉNÉRAL DE LA MISE EN ŒUVRE

INTRODUCTION

1. À sa trentième session, la Commission du Codex Alimentarius a adopté son Plan stratégique 2008-2013¹.
2. La troisième partie du Plan stratégique contient une liste de contrôle qui doit être régulièrement mise à jour pour examen par le Comité exécutif et la Commission, afin de suivre la mise en œuvre du Plan stratégique.
3. La Commission est invitée à examiner la liste de contrôle figurant à l'Annexe 1 au présent document, ainsi que les notes supplémentaires du Secrétariat à l'Annexe 2 et à formuler des observations et recommandations, le cas échéant.

¹ Publié en 2007 sous la cote ISSN 0259-2916.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2013

Objectif 1: Mettre en place un cadre législatif cohérent							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Conseil exécutif	Décision de la Commission
1.1 - Examiner et élaborer les normes et textes apparentés du Codex relatifs à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires	CCFH, CCFA, CCCF, CCPR, CCRVDF, CCNFSU, Groupes spéciaux et Comités de produits compétents	Activité continue	Normes et textes apparentés adoptés aux différentes étapes	En cours	Voir CX/CAC 10/33/3 et CX/EXEC 10/64/2.		
1.2 - Examiner et élaborer les normes et textes apparentés du Codex relatifs à la qualité des denrées alimentaires	Groupes spéciaux compétents, Comités de produit et Comités de coordination FAO/OMS	Activité continue	Normes et textes apparentés adoptés aux différentes étapes	En cours	Voir CX/CAC 10/33/3 et CX/EXEC 10/64/2.		
1.3 - Examiner et élaborer les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'étiquetage des denrées alimentaires et à la nutrition	CCFL, CCNFSU	Activité continue	Normes et textes apparentés adoptés aux différentes étapes	En cours	Voir CX/CAC 10/33/3 et CX/EXEC 10/64/2.		

1.4 - Examiner et élaborer des normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires, ainsi qu'aux méthodes d'échantillonnage et d'analyse	CCMAS, CCFICS	Activité continue	Normes et textes apparentés adoptés aux différentes étapes	En cours	Voir CX/CAC 10/33/3 et CX/EXEC 10/64/2		
1.5 - Élaborer des directives relatives à l'utilisation prudente et sûre des antimicrobiens dans le secteur de l'élevage et de l'agriculture pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens	Comités du Codex compétents existants, Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens	Achèvement au plus tard en 2011	Directives relatives à l'utilisation prudente et sûre des antimicrobiens dans le secteur de l'élevage et de l'agriculture pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens	En cours	Voir ALINORM 10/33/42 Avant-projet de lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire avancé à l'étape 5		
1.6 - Envisager des cadres novateurs de gestion des risques	CCRVDF, CCPR	Achèvement au plus tard en 2009	Rapports du CCRVDF et du CCPR présentés respectivement au Comité exécutif et à la Commission du Codex	En cours	<u>CCRVDF</u> - nouveaux travaux sur les recommandations en matière de gestion des risques pour les médicaments vétérinaires sans DJA et/ou LMR, y compris processus pour l'élaboration des recommandations sur la gestion du risque - examen de tous les facteurs pris en considération pour établir les DJA et recommander les LMR		

					<u>CCPR</u> : Révision des Principes d'analyse de risques appliqués par le CCPR – <u>Voir Note</u>		
1.7 - Encourager la FAO et l'OMS à étoffer leurs programmes de renforcement des capacités	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif et Comités de coordination FAO/OMS	Activité continue	Rapport FAO/OMS à la Commission, au Comité exécutif et aux comités de coordination	En cours	Voir CX/CAC 10/33/15-Add.1		
1.8 - Publier et diffuser le Codex Alimentarius	Secrétariat du Codex, Services centraux de liaison avec le Codex	Activité continue	Publication et diffusion du Codex Alimentarius	En cours	Des normes et textes apparentés du Codex mis à jour ont été publiés sur le site web du Codex et sur le nouveau CD ROM (après la trente-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius.) Plusieurs nouvelles publications ont été publiées par thème.		

Objectif 2: Favoriser la plus vaste et la plus cohérente application possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Conseil exécutif	Décision de la Commission
2.1 - Examiner la cohérence des principes de l'analyse des risques élaborés par les Comités du Codex compétents	CCGP	Achèvement au plus tard en 2011	Rapport du CCGP sur l'examen effectué présenté à la Commission du Codex Alimentarius	Achévé	Document CCNFSU sur la politique d'analyse des risques adopté par la Commission à sa trente-deuxième session Document du CCFH sur la politique d'analyse des risques prêt pour adoption par la Commission à sa trente-troisième session CCGP a examiné les travaux effectués à ses vingt-cinquième (2009) et vingt-sixième (2010) sessions. <u>Voir Note</u>		
2.2 - Examiner les principes de l'analyse des risques élaborés par les Comités du Codex compétents	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, CCFA, CCCF, CCPR, CCRVDF, CCFH, CCNFSU	Achèvement au plus tard en 2013	Rapport des comités compétents sur l'examen achevé, en tenant compte de l'examen des activités 2.1 et 2.3	A commencé à la vingt-sixième session du CCGP	Cette activité est entreprise à la suite de l'activité 2.1 CCGP a transmis l'examen susmentionné aux comités pertinents. <u>Voir Note</u>		

2.3 - Renforcer la communication entre les organes subsidiaires compétents du Codex et les organes d'experts scientifiques FAO/OMS	CCFA, CCCF, CCPR, CCRVDF, CCFH, CCNFSDU	En cours	Inclus dans le Rapport comme demandé au point 2.2	En cours	Voir CX/CAC 10/33/15		
2.4 - Examiner la série de critères recommandés à la FAO et à l'OMS pour le classement par ordre de priorité des demandes d'avis scientifiques émanant du Codex	CCEXEC	Achèvement au plus tard en 2009	Rapport de l'examen mentionnant la recommandation de mieux harmoniser les priorités et les ressources, présenté par le Comité exécutif à la Commission	Achévé	À sa soixante et unième session, le Comité exécutif est convenu qu'il n'était pas nécessaire de réviser les critères à ce stade Voir CX/CAC 10/33/15		
2.5 - Encourager les pays à transmettre leurs demandes d'avis scientifiques à la FAO/à l'OMS par l'intermédiaire de la Commission du Codex Alimentarius	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, tous les organes subsidiaires	Activité continue	Rapports de la FAO et de l'OMS sur les demandes d'avis scientifiques reçues directement des pays par rapport aux demandes reçues par l'intermédiaire de la Commission du Codex Alimentarius	En cours	Voir CX/CAC 10/33/15 <u>Voir Note</u>		
2.6 - Encourager la FAO et l'OMS à assurer une formation et un renforcement des capacités pour l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, Comités de coordination FAO/OMS et Membres du Codex	Activité continue	Rapport FAO/OMS à la Commission, au Comité exécutif et aux Comités de coordination	En cours	Voir CX/CAC 10/33/15-Add.1		

Objectif 3: Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
3.1 - Examiner les critères d'établissement des priorités de travail et les procédures d'examen critique mené par le Comité exécutif	Comité exécutif, CCGP	Achèvement au plus tard en 2009 Achèvement au plus tard en 2011	Rapport du Comité exécutif sur l'analyse du processus d'examen critique Si cela est nécessaire, procéder à une révision des critères régissant l'établissement des priorités de travail (CCGP)	Pour adoption par la Commission	À sa soixante-troisième session, le Comité exécutif a approuvé les amendements proposés aux Critères		
3.2 - Assurer une gestion efficace des normes	Comité exécutif	Activité continue	Rapport sur le respect des calendriers dans l'élaboration des normes (associé au processus d'examen critique)	En cours	Voir CX/EXEC 10/64/2 (examen critique)		
3.3 - Élaborer des critères de prise de décisions et de fixation des priorités par comité	Tous les comités portant sur des questions générales et d'autres organes subsidiaires, selon le cas	Achèvement au plus tard en 2008 Début de l'examen des critères en 2008	Critères de prise de décision et de fixation des priorités par comité Confirmation de la révision des critères début 2008	Activité achevée Critères de prise de décision CCFH, CCFA, CCCF, CCPR, CCMMP, CCMAS, CCRVDF Critères de fixation des priorités CCFH, CCFA, CCCF, CCRVDF, CCPR, CCMMP	Les autres comités considèrent que les critères généraux de fixation des priorités sont adéquats. Voir aussi 3.1		

Objectif 3: Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
3.4 - Analyser des approches de la gestion des travaux facilitant l'avancement des textes dans la procédure par étape du Codex	Soit par le Secrétariat du Codex, soit par un consultant pour la prochaine étape (3.5)	Achèvement au plus tard en 2009	Rapport au Comité exécutif et à la Commission du Codex Alimentarius sur l'analyse des approches de la gestion des travaux	Pour examen par le Comité exécutif à sa soixante-quatrième session	Voir point 5 de l'ordre du jour (en parallèle avec la rapidité du processus d'établissement des normes)		
3.5 - Adopter des approches dont on sait qu'elles facilitent l'avancement des textes dans la procédure par étape du Codex au niveau des organes subsidiaires qui n'utilisent pas actuellement ces approches	Comité exécutif et Commission du Codex Alimentarius	Achèvement au plus tard en 2011	Adoption des approches de gestion des travaux, par la Commission du Codex Alimentarius	N'a pas encore démarré	Cette activité devrait démarrer une fois l'Activité 3.4 achevée		
3.6 - Enregistrer toutes les demandes d'avis scientifiques en les classant par ordre de priorité	Comité exécutif, Commission du Codex Alimentarius, FAO et OMS	Activité continue	Rapport complet sur l'enregistrement de toutes les demandes d'avis scientifiques, présenté par la FAO/OMS à la Commission du Codex Alimentarius	En cours	Voir CX/CAC 10/33/15		

Objectif 3: Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
3.7 - Évaluer la capacité du Secrétariat du Codex à s'acquitter de ses fonctions de manière efficace	Secrétariat du Codex, Comité exécutif, Commission du Codex Alimentarius	Achèvement au plus tard en 2009	Rapport du Secrétariat à la Commission du Codex Alimentarius, sur le personnel et les autres ressources fondamentales	Activité achevée	Voir CX/CAC 10/33/11		
3.8 - Rationaliser les travaux des Comités du Codex	Comité exécutif, Commission du Codex Alimentarius	Achèvement au plus tard en 2010	Application effective des décisions de la Commission sur la rationalisation des travaux du Codex sur les produits grâce à la réforme de la structure des organes subsidiaires du Codex	Activité achevée	À sa trente-deuxième session, la Commission a décidé d'interrompre l'examen de cette question		

Objectif 4: Promouvoir la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales pertinentes							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
4.1 - Suivre les activités d'autres organes normatifs internationaux	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, Secrétariat du Codex, organes subsidiaires	Activité continue	Rapport au Comité exécutif et à la Commission du Codex Alimentarius, indiquant les complémentarités potentielles, les lacunes, les doubles emplois ou les incompatibilités avec les	En cours	Voir CX/CAC 10/33/12 <u>Voir Note</u>		

Objectif 4: Promouvoir la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales pertinentes							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
			travaux d'autres organisations internationales				
4.2 - Encourager la prise en compte des travaux du Codex par les autres organes internationaux	Secrétariat du Codex	Activité continue	Nombre de normes élaborées par d'autres organisations internationales, se rapportant aux normes et textes apparentés du Codex	En cours	Voir CX/CAC 10/33/12		
4.3 - Encourager la prise en compte des travaux d'autres organes internationaux dans les travaux du Codex	Observateurs, Secrétariat du Codex	Activité continue	Nombre de normes du Codex élaborées en tenant compte d'intrants identifiables provenant d'autres organisations internationales	En cours	Voir CX/CAC 10/33/12		
4.4 - Envisager la coopération avec d'autres organisations internationales intergouvernementales compétentes	Conseillers juridiques de la FAO et de l'OMS, Secrétariat du Codex	Activité continue	Concevoir des moyens qui permettent au Codex de renforcer sa coopération avec l'OIE et la CIPV	En cours	<u>Voir Note</u>		
4.5 - Promouvoir la coordination interdisciplinaire au niveau national et régional	Membres du Codex, Comités de coordination FAO/OMS	Achèvement au plus tard en 2009	Rapports des membres aux Comités régionaux de coordination sur les mécanismes et critères d'évaluation	Activité achevée	Questionnaire sur la coordination interdisciplinaire envoyé aux gouvernements et examiné au sein des comités de coordination <u>Voir Note</u>		

Objectif 5: Encourager la participation maximale et efficace des membres							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
5.1 - Favoriser une participation accrue des pays en développement au Codex	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif	Activité continue	Rapports de la FAO/OMS présentant l'analyse des mesures de renforcement de la participation prises dans le cadre du Fonds fiduciaire du Codex	En cours	Voir CX/CAC 10/33/14 et CX/CAC 10/33/14-Add.1		
5.2 - Promouvoir la bonne utilisation des observations écrites dans le cadre de la procédure Codex	Membres du Codex, observateurs, Comité exécutif, Secrétariat du Codex	Activité continue	Rapports par les pays hôtes sur les modalités de présentation des observations écrites en réponse aux lettres circulaires et respect par les présidents des directives concernant la conduite des réunions	En cours	<u>Voir Note</u>		
5.3 - Évaluer l'efficacité des sessions des Comités du Codex tenues dans des pays en développement	Pays hôtes, Comité exécutif	Achèvement au plus tard en 2009	Rapports des pays hôtes et hôtes conjoints sur la formule des hôtes conjoints	Achevé	Recommandations de la Commission du Codex Alimentarius (trente-deuxième session) et du CCGP (vingt-sixième session) - <u>Voir Note</u>		
5.4 - Renforcer les Services centraux de liaison avec le Codex et les Comités nationaux du Codex	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, Secrétariat du Codex	Activité continue	Rapports de la FAO/OMS sur les pays dont la structure nationale et les Services centraux de liaison avec le Codex ont bénéficié d'un soutien	En cours	Rapports des Comités de coordination pour examen à la trente-cinquième session de la Commission du Codex Alimentarius (2011)		

5.5 - Renforcer la participation des organisations non gouvernementales aux niveaux international, régional et national	Commission du Codex Alimentarius, Membres du Codex, organes subsidiaires	Activité continue	Rapports des États Membres au titre des questions à l'ordre du jour des Comités régionaux sur la participation des organisations non gouvernementales au plan national	En cours Un questionnaire a été envoyé aux gouvernements aux fins d'une discussion au sein des Comités de coordination	Rapports des Comités de coordination pour examen à la trente-cinquième session de la Commission du Codex Alimentarius (2011)		
5.6 - Améliorer la communication d'informations sur les travaux du Codex aux niveaux international et national	Secrétariat du Codex, OMS et FAO, Services centraux de liaison avec le Codex, organes subsidiaires	Activité continue	Rapports du Secrétariat à la Commission du Codex Alimentarius sur l'utilisation accrue de matériel audio/de diffusion sur le Web, l'amélioration des pages Web, le recours plus fréquent à la distribution électronique de documents du Codex, etc.				

Notes du Secrétariat

Objectif 1: Mettre en place un cadre législatif cohérent

Activités 1.1 à 1.5 - Elles sont permanentes et constituent des activités essentielles de la Commission. Elles font l'objet d'un suivi régulier moyennant l'Examen critique qui incombe au Comité exécutif.

Activité 1.6 - Elle porte spécifiquement sur des questions liées à l'étude des cadres de gestion des risques appropriés à appliquer pour l'établissement de limites maximales de résidus (LMR) pour les médicaments vétérinaires et les pesticides, par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) et le Comité sur les résidus de pesticides (CCPR) respectivement.

1. Résidus de médicaments vétérinaires

- À sa dix-huitième Session (mai 2009), le CCRVDF est convenu de constituer un groupe de travail électronique afin i) de définir le champ d'application des nouveaux travaux sur les recommandations en matière de gestion des risques pour les médicaments vétérinaires auxquels le JECFA n'a pas attribué de DJA et/ou de LMR du fait de risques spécifiques pour la santé humaine ou du manque d'information nécessaire pour éliminer les risques pour la santé humaine; ii) d'élaborer un processus qui permettra au Comité de diffuser les recommandations sur la gestion du risque; iii) de formuler des propositions sur la façon de traiter les autres médicaments vétérinaires pour lesquels le JECFA a cerné des risques évidents pour la santé humaine, énumérés à l'Annexe II du document publié sous la cote CX/RVDF 09/18/8; et iv) de proposer des procédures pour intégrer ces recommandations sur la gestion du risque dans le processus d'établissement des normes du Codex (ALINORM 09/32/31 par. 158-166).
- À sa dix-huitième session, le CCRVDF est convenu d'examiner tous les facteurs pris en considération pour établir les DJA ou recommander les LMR (ALINORM 09/32/31 par. 148).

2. Résidus de pesticides

- À sa quarantième session (avril 2008), le CCPR a proposé de nouveaux travaux concernant la révision des Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides, auxquels seraient intégrés les Critères pour la procédure d'établissement de la liste des composés à évaluer en priorité par la JMPR et la Procédure d'examen périodique des LMR (ALINORM 08/31/24 par. 129 à 133).
- À sa quarante-et-unième session (avril 2009), le CCPR est convenu de maintenir la procédure de réévaluation périodique tout en reconnaissant qu'il était nécessaire de réviser les exigences en matière de données et les procédures de révocation des LMR pour les pesticides.
- À sa quarante-deuxième session (avril 2010), le CCPR a examiné une version révisée qui a été renvoyée pour nouveau remaniement (ALINORM 10/332/24, par.139-152).

Activité 1.7 - Il s'agit d'une activité continue. Des informations sur les activités de renforcement des capacités entreprises par la FAO et l'OMS sont présentées dans le document CX/CAC 10/34/15-Add.1. Ces activités sont aussi examinées périodiquement par les comités de coordination FAO/OMS.

Activité 1.8 - Elle est mise en œuvre par le Secrétariat du Codex en tant qu'activité continue, notamment par le biais du site web du Codex. Tous les services centraux de liaison avec le Codex jouent un rôle important dans la publication et la diffusion du Codex Alimentarius au niveau national.

Objectif 2: Favoriser la plus vaste et la plus cohérente application possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques

Activité 2.1 - Le document sur les principes relatifs à l'analyse de risques élaboré par le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) a été adopté par la Commission à sa trente-deuxième session (2009). Le Comité du Codex sur l'hygiène des denrées alimentaires (CCFH) a finalisé l'*Avant-projet de Principes et de procédures d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire* (ALINORM 10/33/13 par. 150 et Annexe VII) qui est présenté à la Commission pour adoption à sa trente-troisième session.

À sa vingt-cinquième session (2009), le Comité sur les principes généraux a procédé à un examen général de cette activité et confirmé le calendrier de travail de manière à terminer l'examen d'ici à 2011 (ALINORM 09/32/33, par. 91-98). À sa vingt-sixième session, le Comité s'est penché sur une étude des principes de l'analyse des risques et a conclu que les politiques d'analyse des risques élaborées par les comités du Codex étaient en règle générale, cohérentes avec les *Principes de travail pour l'analyse des risques*, conformément au mandat donné au Comité au titre de l'Activité 2.1. Le Comité est également convenu de transmettre aux comités concernés les éléments présentés dans la lettre circulaire CL 2010/1-GP pour examen et révision de leurs politiques d'analyse des risques, avec lesquelles débiterait l'Activité 2.2 du Plan stratégique. (ALINORM 07/10/33, par. 55).

Activité 2.2 - Elle a démarré une fois l'activité 2.1 menée à bonne fin.

Activité 2.3 - Elle vise à renforcer la communication entre les organes subsidiaires compétents du Codex (en tant que gestionnaires des risques) et les organes d'experts scientifiques FAO/OMS (en tant qu'évaluateurs des risques) conformément au paragraphe 38 des *Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius*. Cette activité est en lien étroit avec l'activité 2.2. Le CCFA, le CCCF, le CCPR, le CCFH et le CCRVDF continuent de communiquer avec les organes d'experts scientifiques compétents conformément à la politique en place en matière d'analyse des risques et/ou à la pratique établie.

Activité 2.4 - Elle porte sur les critères suivants recommandés à la FAO et à l'OMS par le Comité exécutif à sa cinquante-cinquième session (ALINORM 05/28/3 par. 75):

Critères applicables par la FAO et l'OMS pour le classement par ordre de priorité des demandes d'avis scientifiques émanant du Codex:

- *Pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités stratégiques tels que définis dans le Plan stratégique;*
- *Définition claire de la portée et de l'objectif de la demande, et indication précise de la manière dont seront utilisés les avis dans les travaux du Codex;*
- *Importance et urgence par rapport à l'élaboration ou à l'avancement des textes du Codex, en tenant compte de la pertinence de la question pour la santé publique et/ou le commerce des denrées alimentaires et des besoins des pays en développement;*
- *Disponibilité des connaissances et des données scientifiques requises pour effectuer une évaluation des risques ou pour formuler un avis scientifique;*
- *Attribution par la Commission du Codex Alimentarius d'un degré de priorité élevé.*

À sa soixante-et-unième session, le Comité exécutif a pris note que la FAO et l'OMS considéraient que les critères actuels étaient utiles et appropriés, et qu'il n'était pas nécessaire de réviser les critères à ce stade. La FAO et l'OMS utilisent actuellement ces critères, comme indiqué dans le document CX/CAC 10/33/15.

Activité 2.5 - Cette activité est permanente. Le document CX/CAC 10/33/15 contient une liste des demandes d'avis scientifiques adressées à la FAO et à l'OMS. Toutes les demandes d'avis scientifique liées directement aux travaux du Codex en 2009-2010 émanaient des organes subsidiaires du Codex. La FAO et l'OMS ont organisé également des réunions d'experts non directement liées aux travaux du Codex.

Activité 2.6 - Cette activité est permanente. Les activités de la FAO et de l'OMS, dans le domaine du renforcement des capacités d'analyse des risques sont présentées dans le document CX/CAC 10/33/15-Add.1. Ces activités sont aussi régulièrement examinées par les Comités de coordination de la FAO et de l'OMS.

Objectif 3: Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail

Activité 3.1 - À sa soixante-et-unième session, le Comité exécutif est convenu qu'il était prématuré de formuler des propositions concrètes sur la façon d'entamer l'examen de ces critères et procédures et il a décidé de réexaminer cette question une fois que ce Comité aurait acquis plus d'expérience de la conduite de l'examen critique (ALINORM 08/31/3A, par. 133). À sa soixante-troisième session, le Comité exécutif a

transmis à la Commission pour adoption des orientations sur l'application des *Critères régissant l'établissement des priorités des travaux* (ALINORM 10/33/3, Annexe II).

Activité 3.2 - Cette activité est permanente et sera examinée au point 2 de l'ordre du jour du Comité exécutif.

Activité 3.3 - Cette activité est achevée, les comités concernés ayant examiné cette question et fourni une réponse, c'est-à-dire qu'ils ont soit élaboré des critères spécifiques ou confirmé que les critères généraux étaient adéquats. Voir aussi l'Activité 3.1 ci-dessus.

Activité 3.4 - Un examen des méthodes de gestion du travail est présenté au **point 5 de l'ordre du jour**. *Étude de la rapidité du processus d'établissement des normes du Codex* en parallèle avec l'analyse de la durée de l'élaboration des normes, suite aux recommandations du Comité exécutif à sa soixante-troisième session. L'**Activité 3.5** sera entreprise une fois achevée l'Activité 3.4.

Activité 3.6 - Cette activité est continue. Des informations actualisées sur les avis scientifiques fournis par la FAO et l'OMS sont présentées dans le document CX/CAC 10/33/15.

Activité 3.7 - Cette activité sera examinée au point 4 b) de l'ordre du jour du Comité exécutif.

Activité 3.8 - Cette activité est achevée. La Commission (trente-et-unième session) a adopté les *Procédures pour la conversion de normes régionales en normes mondiales*. Pour ce qui concerne l'«Examen du regroupement ou de la dissolution de comités existants», la Commission, à sa trente-deuxième session, a décidé de mettre fin aux débats sur cette question (ALINORM 09/32/REP, par. 223-228). À sa soixante-troisième session, le Comité exécutif a transmis à la Commission pour adoption des orientations sur l'application des *Critères régissant l'établissement des priorités des travaux* (voir 3.1).

Objectif 4: Promouvoir la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales compétentes

Note générale: À la demande du Comité exécutif (soixante-troisième session), les informations figurant dans le document CX/CAC 10/33/12 seront présentées aux fins du suivi des Activités 4.1 à 4.3.

Activité 4.1 - Elle consiste en l'examen d'un document de travail (CX/CAC 10/33/12) et de plusieurs documents d'information soumis à la Commission. Des informations sur les activités de l'OIE, de l'OMC, de l'AIEA et de l'ISO sont présentées à chaque session de la Commission, tandis que les informations sur les activités d'autres organisations internationales sont présentées à la Commission, le cas échéant.

Activité 4.2 - Pour mettre en œuvre cette activité, le Secrétariat du Codex participe de façon régulière ou occasionnelle, pour des sujets d'intérêt spécifique, aux réunions pertinentes d'autres organisations internationales de normalisation, ou encore transmet des communications écrites, principalement pour attirer l'attention d'autres organisations sur les activités menées par le Codex.

Activité 4.3 - À sa vingt-huitième session, la Commission a encouragé l'OIE à participer activement à l'établissement de normes Codex par le biais des travaux de plusieurs organes subsidiaires, tandis que d'autres organisations telles que la CEE-ONU participent aux travaux d'un organe subsidiaire spécifique du Codex.

Activité 4.4 - Les *Directives relatives à la coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et des organisations internationales intergouvernementales pour l'élaboration de normes et de textes apparentés* définissent les modalités de coopération avec les OIG. Des informations concernant la collaboration avec l'OIE et la CIPV seront présentées à la Commission.

Activité 4.5 - Cette activité a été entreprise par les Comités de coordination de la FAO et de l'OMS entre octobre 2008 et mars 2009, conformément à ce qu'avait recommandé la Commission, à sa trente-et-unième session. Les rapports des Comités ont été examinés en 2009 par le Comité exécutif (soixante-deuxième session) et la Commission (trente-deuxième session).

Objectif 5: Encourager la participation maximale et efficace des membres

Activité 5.1 - Cette activité est permanente. Le rapport du Fonds fiduciaire FAO/OMS est présenté dans le document CX/CAC 10/33/14.

Activité 5.2 - Elle commencera par une consultation entre les gouvernements hôtes et le Secrétariat du Codex qui détermineront les mesures à prendre, comme examiner comment les observations écrites sont

actuellement soumises et prises en compte au sein des comités du Codex. Une étude à cette fin pourrait avoir lieu en 2010.

Activité 5.3 - Elle a été examinée par la Commission à sa trente-deuxième session, qui a formulé des recommandations d'ordre pratique (ALINORM 09/32/REP, par. 157-168). Le Comité sur les principes généraux a proposé à la Commission d'amender les *Lignes directrices à l'usage des gouvernements hôtes de comités du Codex et de groupes intergouvernementaux spéciaux* et est convenu que le Secrétariat du Codex créerait une page spéciale consacrée à l'accueil conjoint sur le site web du Codex (ALINORM 10/33/33, par. 98, Annexes V et VI).

Activité 5.4 - Les rapports des comités de coordination FAO/OMS qui doivent se tenir en 2010-2011 seront présentés à la trente-quatrième session de la Commission (2011). Cette activité est appuyée par l'activité 5.6.

Activité 5.5 - Les rapports des comités de coordination FAO/OMS qui doivent se tenir en 2010-2011 seront présentés à la trente-quatrième session de la Commission (2011).

Dans le cadre de l'**Activité 5.6**, le Secrétariat du Codex remanie le site web afin d'améliorer sa fonctionnalité et d'inclure des fonctions interactives. Une mise à jour sera présentée au Comité exécutif et à la Commission. Du matériel audiovisuel et autres matériels ont été produits en vue de soutenir l'activité des Services centraux de liaison avec le Codex. Un bulletin Codex est publié régulièrement. Les coordonnateurs régionaux ont créé des sites Web pour la coordination des comités.